



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO
402-23-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 402-23-2024](#) amendant le règlement 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin de modifier le tarif pour la location de la gare municipale par les non-résidents et d'ajouter un tarif pour les frais bancaires associés aux transferts de fonds internationaux

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 9^e jour du mois d'avril 2024.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard